

Pass'Sport : aider les jeunes à faire du sport !

Une aide pour la rentrée sportive ? Initiative du ministère des Sports, le Pass'Sport s'adresse aux enfants de 6 à 17 ans révolus au 30 juin 2021 qui bénéficient soit de l'allocation de rentrée scolaire, de l'allocation d'éducation de l'enfant handicapé ou de l'allocation aux adultes handicapés (entre 16 et 18 ans). Les 3,3 millions de familles éligibles au Pass'Sport ont reçu pendant l'été un courrier les informant qu'elles ont droit à cette aide de 50 € par enfant. Celle-ci pourra être utilisée auprès des associations volontaires affiliées à une fédération sportive, dans les quartiers prioritaires de la ville et auprès de toutes les associations sportives agréées participant au dispositif (affiliées ou non à une fédération sportive).



